

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00732

Numéro SIREN : 809 852 627

Nom ou dénomination : 13 ZEN

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 12065



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

N° 2031
(2021)

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01012020 Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal" (cocher la ou les cases correspondantes)
et clos le 31122020 Option pour la comptabilité super-simplifiée TVA
Option pour le régime de la taxation au tonnage

A IDENTIFICATION

Identification de l'entreprise
SAS 13 ZEN
1 rue Elie Pelas
13016 MARSEILLE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

SIREN 809852627

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Enregistrement sonore et édition musicale

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A ou 370 ou 372 du 2033-B)	2 082	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
3. Total	2 082	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	2 082	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 % ③		

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI :
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI

e
f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④	à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables au taux de 12,8 %
		dont PVLV exonérées (art. 151 septies A) ⑤ bis	dont PVCT exonérée ⑤ ter (Art. 151 septies & 238 quaterdecies)

6. Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Jeune entreprise innovante (JÉI) art. 44 sexies A Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)
ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)
Autres dispositifs ⑥ Option crédit d'impôt outre-mer dans secteur productif (art. 244 quater W)
Exonération ou abatement pratiqué ⑦ sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % sur le bénéfice professionnel

7. BIC non professionnels (2031 Bis) ⑧	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
Dont les plus-values ... à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodécies)		... nettes à long terme imposable à 12,8 %
Dont les moins-values ... à court terme (art. 39 duodécies)		
Exonération ou abatement pratiqué sur le bénéfice non professionnel ⑨		

8. Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Si l'entreprise utilise une comptabilité informatisée, cochez la case :

Dans ce cas, nom du logiciel XOTIS

OGA/OMGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone du :

- Professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur : Association GECIAM, 163 Av de Luminy 13009 Marseille

- N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur : 104131

À MARSEILLE
Signature et
qualité du déclarant

, le 06052021
M. Perez Ludovic, Président

ECF Prestataire

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 13 ZEN** Néant *

Adresse de l'entreprise **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET **8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	{ Fonds commercial*						
	{ Autres*	014	016	1 065	1 065		31
	Immobilisations corporelles*	028	030	3 500	16	3 484	
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	4 565	1 081	3 484	31
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	{ Clients et comptes rattachés*						
	{ Autres* (3)	072	074	1 127		1 127	246
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	12 326		12 326	6 449
	Charges constatées d'avance*	092	094				
	Total II	096	098	13 452		13 452	6 695
	Total général (I + II)	110	112	18 017	1 081	16 937	6 726
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000	3 000		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		300	84		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132				
	Report à nouveau	134		3 395	1 603		
	Résultat de l'exercice	136		2 082	2 008		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 778	6 695		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		37			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1 370			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	172	6 753	30		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		8 159	30		
	Total général (I + II + III)	180		16 937	6 726		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 13 ZEN		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * <input type="checkbox"/>
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	X	3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
						1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			services*		217		218			
			Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	8 597		5 669
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	8 597		5 669	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stock (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	6 468		3 366
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244			
	Rémunérations du personnel*						250			
	Charges sociales						252			
	Dotations aux amortissements*						254	46		213
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	0		83
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	6 515		3 662	
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 082		2 008	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280				
	Produits exceptionnels (IV)					290				
	Charges financières (V)					294				
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306				
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	2 082		2 008	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	2 082	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers*	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		330			
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)			249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		991		342		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		992				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		993				
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	2 082	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	2 082	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2021Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
		Autres	410	1 065	412		414		416		416	1 065	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	3 500	474		476	3 500	476	3 500		
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490	1 065	492	3 500	494		496	4 565	496	4 565		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	1 034	502	31	504		506		506	1 065		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	16	564		566	16	566	16		
TOTAL		570	1 034	572	46	574		576	1 081	576	1 081		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN						Néant * <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982bis				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI		325				381	
		dont cotisations facultatives Madelin		327					
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380	
N° du centre de gestion agréé						388		104131	
Montant de la TVA collectée						374		890	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		1 061	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2021

SAS 13 ZEN			Néant * <input checked="" type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le :	01012020	et clos le :	31122020	Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
			TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
			TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
			TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE <small>(report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)</small>	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024			160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	/
2	

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	/	2

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom patronymique	PEREZ	Prénom(s)	Cyrille
Nom marital		% de détention	33,00	Nb de parts ou actions	990
Naissance : Date	16/04/1972	N° Département	69	Commune	Lyon
		Pays			France
Adresse : N°	28	Voie	rue de la Martinique		
Code Postal	13006	Commune	Marseille	Pays	France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	/	1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0
--	-----	---

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :
SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques
		"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
		"AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles
		"CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques
		"CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers
		"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
		"RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
		"MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat
		"VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
		"REB" Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire
		"BLC" Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux
		"AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]		

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
		"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
		"CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
		"FAM" Crédit d'impôt famille
		"PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques
		"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse
		"COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
		"CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
		"RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
		"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
		"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
		"PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
		"AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Crédit d'impôt (3)	Montant	
		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "REB" Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire "BLC" Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

INFORMATIONS D'IDENTIFICATION

SAS 13 ZEN
Exercice clos le 31/12/2020

Code activité (à remplir uniquement sur demande de l'OGA)	
Code activité de la famille comptable (code NAFU sur 6 caractères)	
Code activité libre	

Arrêté provisoire des comptes	
En cas d'arrêté provisoire des comptes, saisir la date d'arrêté provisoire (au format JJMMAAAA)	

Situation au regard de la TVA	
Saisir 1 pour Recettes exonérées de TVA en totalité	
Saisir 2 pour Recettes en franchise de TVA en totalité	3
Saisir 3 pour Recettes soumises en totalité à la TVA
Saisir 4 pour Recettes soumises partiellement à la TVA	
Si 4 Recettes soumises partiellement à la TVA, saisir le coefficient de déduction (en %)	

Déclaration rectificative	
En cas de déclaration rectificative, saisir 1 si tableaux fiscaux uniquement, sinon saisir 2	

Adhérent sans conseil	
Je soussigné(e), SAS 13 ZEN 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (saisir X) Attention : ne pas renseigner cette case si l'entreprise possède un conseil.	

DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Je soussigné(e),

SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

SIRET 41505521900034

déclare que la comptabilité de SAS 13 ZEN
1 rue Elie Pelas
13016 MARSEILLE

exerçant la profession de Enregistrement sonore et édition musicale

adhérent du centre de gestion agréé ou organisme mixte de gestion

GECIAM C.G.A
163 Avenue de Luminy
Immeuble CCIMP
13009 Marseille
Agrément 104131

est tenue (saisir 1) ou surveillée (saisir 2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. 2
---	-----------------------

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (saisir X) X
---	-----------------------

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le 06052021 à MARSEILLE

Nom du signataire : DEPAIX Isabelle

Qualité du signataire : Expert Comptable

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2020

Personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Nom	DEPAIX Isabelle
E-mail	isabelle.depaix@ecia.expert

Renseignements divers	Réponse				
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à l'adresse professionnelle ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non; 3 = Non Applicable</i>	3				
Statut du conjoint dans l'entreprise : <i>Saisir : 1 = Collaborateur; 2 = Salarié; 3 = Associé; 4 = Ne travaille pas dans l'entreprise; 5 = Sans conjoint</i>					
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération					
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)					
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	1				
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>					
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non; 3 = Non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant; 4 = Non Applicable</i>					
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <i>Saisir : 1 = Appliquée; 2 = Renonciation; 4 = Non Applicable</i>					
Si présence de cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? <i>Saisir : 1 = Oui et < au plafond; 2 = Non, 3 = Oui et plafonnement</i>					
Si l'adhérent a cessé son activité : - Date de la cessation (au format JJMMAAAA) - Motif de la cessation (saisir : 1=Vente; 2=Vente avec départ en retraite; 3=Départ en retraite sans reprise; 4=Arrêt sans reprise; 5=Transformation juridique; 6=Reprise par le conjoint; 7=Décès)					
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIÉ de source étrangère ? 1 = Oui; 2 = Non					
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	2				
Si "Oui", précisez :					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Désignation</th> <th style="width: 50%;">Montant de l'acquisition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 40px;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Montant de l'acquisition			
Désignation	Montant de l'acquisition				

Autres données chiffrées de l'exercice	Montant
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) : - Montant des cotisations TNS obligatoires - Montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes :	

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2020

Saisir X pour spécifier un formulaire néant

Transfert de charges, déductions comptables, réintégrations fiscales des charges mixtes et déductions fiscales dont plus-values exonérées			
Libellé	Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES			
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)			
Habitation			
dont taxe foncière			
Autres dépenses liées à l'habitation			
PRÉLÈVEMENTS EN NATURE			
Marchandises			
Matières premières			
Fournitures consommables et charges externes			
RÉMUNÉRATIONS			
Salaires			
dont indemnités journalières des salariés			
Charges sociales sur salaires			
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant			
Rémunération du conjoint			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant			
Rémunération des associés non gérants			
IMPÔTS ET TAXES			
CSG non déductible			
FRAIS FINANCIERS			
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme			
Intérêts sur crédits à court terme			
AUTRES			
Amendes			
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un OGA (*)			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme			
Divers :			
TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES			

(*) 2/3 des dépenses dans la limite de 915 €

Déductions fiscales	Montant déduit
PLUS-VALUES	
Article du CGI permettant l'exonération :	
151 septies	
151 septies A	
151 septies B	
238 quinquies	
Autres :	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %	
AUTRES DÉDUCTIONS FISCALES	

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2020

Entreprises décelées en difficulté	Réponse
Entreprise en difficulté : Si Oui, saisir 1 et compléter les informations ci-dessous Si Non, saisir 2	2
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser (par exemple, chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...) :	
Existe-t-il un projet de : Saisir 1 pour Cession d'entreprise, 2 Transformation en société, 3 Transmission, 4 Cessation d'activité, 5 Procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : Saisir 1 pour Non, 2 Conciliation avec accord homologué, 3 Sauvegarde, 4 Redressement judiciaire, 5 Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale, les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : Saisir 1 pour En pleine propriété, 2 Dans le patrimoine privé, 3 En location	

SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Le 18 juin 2021 à 17 heures, les associés de la société SAS 13 ZEN, SAS au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M. PEREZ Ludovic demeurant 24 bd Emile Sicard à Marseille titulaire de 1020 parts.
- M. PEREZ Gilles demeurant 70 chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 990 parts.
- M. PEREZ Cyrille demeurant 28 rue de la Martinique à Marseille titulaire de 990 parts.

L'assemblée est présidée par M. Perez Ludovic, gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 3000 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la présidence
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 082,49 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 5 477,81 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020	2082,49
Report à nouveau	3395,32
Réserves	
Total	5477,81

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence, décide l'affectation suivante :

Réserve	
Report à nouveau	5477,81
Total	5477,81

Conformément à la loi, il est rappelé que la société étant imposable à L'IR il n'y a pas de distribution de dividendes, les résultats étant répartis entre les actionnaires chaque année.

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2019		
2018		
2017		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le Président

M. PEREZ Ludovic

M. PEREZ Gilles

M. PEREZ Cyrille

